

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315120-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 2 février 2023

Affiché le 2 février 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JANVIER 2023
SEANCE DU 23 JANVIER 2023**

Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Luc MONNET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Valérie LETARD, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS.

OBJET : Rapport de suivi des observations de la Chambre Régionale des Comptes consacré à la situation financière (tome 1) sur la gestion du Département du Nord pour les exercices 2016 et suivants - actions entreprises suite aux observations de la chambre régionale des comptes (délibération DFCG/2021/58).

Vu le rapport DAJAP/2023/52

DONNE ACTE:

- au Président du Conseil départemental de la communication du rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre régionale des comptes sur la gestion financière du Département du Nord, plus particulièrement sur la situation financière (tome 1) pour les exercices 2016 et suivants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 58.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE et BOISSEAUX.

Madame SEELS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE.

Madame CONSEIL et Monsieur HIRAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 05.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 23 janvier 2023

OBJET : Rapport de suivi des observations de la Chambre Régionale des Comptes consacré à la situation financière (tome 1) sur la gestion du Département du Nord pour les exercices 2016 et suivants - actions entreprises suite aux observations de la chambre régionale des comptes (délibération DFCG/2021/58).

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France relatif à la gestion financière du Département du Nord, plus particulièrement sur la situation financière (tome 1) pour les exercices 2016 et suivants m'a été adressé le 14 décembre 2020.

Ce document a été porté à votre connaissance lors de la réunion du Conseil départemental du 29 janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du Code des juridictions financières, l'ordonnateur de la collectivité, présente, dans un rapport devant l'assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre.

La Chambre Régionale des Comptes a adressé au Département deux recommandations : la première, déjà mise en œuvre au moment de la notification, concernait l'intégration du volet recette dans la présentation des enveloppes pluriannuelles d'investissement ; la seconde préconisait la formalisation d'un plan d'économies visant, à l'horizon de trois ans, à l'amélioration de l'efficacité de la dépense.

Le rapport présenté aujourd'hui se consacre à cette deuxième recommandation et ambitionne de donner une vision exhaustive des actions menées au sein du Département.

La première partie fait état de la recommandation formulée par la Chambre, afin d'œuvrer à l'optimisation des dépenses de la collectivité.

La seconde partie présente concrètement les nombreuses actions entreprises suite aux rappels à la réglementation et aux recommandations de la CRC.

Cette réponse en deux temps apporte toutes les précisions utiles au regard des nouvelles orientations initiées depuis 2016.

I - Optimiser les dépenses de fonctionnement pour faire face à la sensibilité structurelle des ressources départementales et à un contexte financier incertain

La Chambre Régionale des Comptes recommande dans son rapport la formalisation et la mise en œuvre d'un plan prospectif d'économies à trois ans, qui pourrait être adapté en fonction de l'évolution réelle des recettes départementales.

La CRC fonde cette demande sur l'analyse suivante : « *à la veille de la crise sanitaire, la solidité de la structure financière de la collectivité reste encore fragile, notamment du fait du redémarrage des dépenses de fonctionnement, constaté en 2019* ».

La chambre relève que le modèle financier départemental n'est pas sécurisé en raison d'un mode de financement captif, complexe, peu lisible et de surcroît instable.

De plus, les ressources ont un caractère incertain dans le temps, ce qui ne facilite ni la prévision d'une année sur l'autre ni la définition d'une trajectoire financière assurée. Les charges structurelles sont rigides, le Département assumant des dépenses sociales qui échappent en partie à son contrôle. Ces dernières représentent en effet 75% du total des charges de fonctionnement et il subsiste de nombreuses incertitudes quant à leur évolution.

En 2020, l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière a toutefois été contenu, du fait du niveau élevé de l'épargne brute de 2019.

A partir de 2021, la chambre appelle à un pilotage financier plus serré et prudent de la part de la collectivité pour assurer la maîtrise du financement de ses investissements, compte tenu du niveau des dépenses sociales et des recettes du Département.

Dans ce contexte, la recherche de marges de manœuvre dans les dépenses de fonctionnement (masse salariale, fonctionnement de l'administration ou encore la solidarité territoriale) s'avère nécessaire pour améliorer l'efficacité de la dépense.

II- Des dépenses de fonctionnement rationalisées pour garantir l'efficacité des politiques prioritaires départementales

Ainsi, le Département du Nord précise les suites données à cette recommandation formulée dans le rapport d'observations, en l'assortissant des justifications afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Dès 2017, la stratégie financière de la collectivité s'est appuyée sur une stricte maîtrise de l'évolution des dépenses départementales, malgré la croissance exogène des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). Des chantiers d'optimisation des dépenses de fonctionnement ont ainsi été engagés, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la masse salariale (non remplacement systématique des départs afin de maîtriser la hausse naturelle de la masse salariale, suivi des Contrats à Durée Déterminée (CDD), prévention de l'absentéisme, externalisation de l'entretien des collègues). En matière d'organisation, le Nord s'est également doté d'un nouveau cadre de gestion financière, conduisant à un pilotage particulièrement resserré des dépenses grâce à un partenariat plus étroit avec l'ensemble des services départementaux, les impliquant davantage dans le suivi de leurs consommations dans l'optique d'un dialogue de gestion renforcé.

Le Département a appuyé sa stratégie d'optimisation de ses dépenses sur la mise en place d'une gouvernance solide lui permettant de mesurer l'efficacité par l'évaluation de ses différentes politiques (ressources humaines, enfance, autonomie par exemple).

Ce mode de gestion se traduit par la création d'instances dans lesquelles s'analysent le coût et l'efficacité des politiques départementales : comité d'optimisation des Ressources Humaines, comité de pilotage Enfance, comité de pilotage Autonomie, ou la création d'instance spécifique telle que la mission APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

La mission APA (composée de 15 membres) est née suite à une demande fin 2021 du Président de créer une commission d'information et d'évaluation « chargée de recueillir des éléments d'informations et de procéder à l'évaluation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ». Plus précisément, elle a étudié le parcours des usagers, les conditions d'attributions de l'APA et les impacts financiers pour le Département. Pour ce faire, la mission a réalisé des auditions, des visites sur sites, des tables rondes. Plus d'une centaine de préconisations sont nées de cette mission et sont présentées dans un rapport.

Enfin et à la demande de M. le Président du Département du Nord, une Direction du Contrôle de Gestion a été créée et une Directrice Générale Adjointe recrutée afin d'optimiser les dépenses et de s'assurer de la bonne perception des recettes de la collectivité. Ainsi, le Département a fait le choix de renforcer le suivi et le pilotage de ses dépenses et recettes grâce à une direction entièrement dédiée au pilotage de la donnée et au contrôle de gestion.

Ainsi, plutôt qu'un plan d'économies stricto sensu, le Département a fait le choix de rationaliser ses dépenses d'administration générale, de miser sur les politiques d'insertion et ainsi faire baisser le poids du Revenu de Solidarité Active (RSA) et ce afin de dégager des moyens supplémentaires pour ses politiques prioritaires telles que l'enfance, l'autonomie et l'aménagement du territoire.

Différents dispositifs ont été mis en place afin de rationaliser les dépenses d'administration générale. La collectivité a fixé l'objectif d'une administration « zéro papier » avec la mise en œuvre de la dématérialisation à l'échelle départementale. La politique Nord Durable a ainsi permis la mise en place pérenne du télétravail et de baisser de manière durable les déplacements professionnels, les impressions (environ -8 % par an) mais également d'optimiser les dépenses liées aux fournitures et à la gestion des déchets. Egalement, les processus de commandes de fournitures et prestations ont été modernisés et sécurisés, par la mise en place du « Market Place » au sein de la collectivité. Le choix de l'externalisation du nettoyage des locaux départementaux a également permis un meilleur pilotage des dépenses importantes de fonctionnement liées à l'entretien.

La collectivité s'est également largement appuyée sur les dispositifs de mutualisation, afin d'opérer une gestion efficace de ses dépenses. En lien avec diverses autres collectivités (Région, Métropole Européenne de Lille, Ville de Lille...), des conventions ont été signées afin de rationaliser au maximum les dépenses dans un contexte inflationniste (Convention avec l'Union des Groupements d'Achat Publics (UGAP) ; groupement d'achats de gaz et d'électricité).

A l'instar de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel du Département du Nord, un effort de redressement des finances a été réalisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le niveau de la dotation départementale a été stabilisé sur la période. Cet effort a été conduit dans une logique partenariale et en donnant de la visibilité au SDIS sur sa trajectoire financière. Il a permis de travailler à une optimisation des moyens, notamment au travers de la mutualisation, et dans le cadre défini par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ainsi que le règlement opérationnel.

Priorité du mandat, la politique volontariste de retour à l'emploi menée via le coaching déployé dans les Maisons Nord Emploi, le dynamisme du partenariat avec Pôle Emploi et le réseau des entreprises (Chambres de Commerce, des Métiers, de l'Agriculture, Mouvement des Entreprises de France, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises...) montre des résultats significatifs. Les derniers chiffres connus du nombre d'allocataires du RSA, à fin octobre 2022, illustrent d'ailleurs les effets de ces actions : 93 918 contre 107 129, fin 2020, soit une baisse de 13 211.

Le Nord poursuit ses objectifs de maîtrise et d'optimisation des dépenses du RSA, en votant le 21 novembre dernier, la mise en œuvre du Contrat à Impact Social (CIS) dédié aux allocataires du RSA. Ce dispositif permettra d'accompagner 1 000 travailleurs indépendants, allocataires du RSA, dans la réussite de leur projet professionnel (création ou développement d'entreprise).

Ainsi, la politique volontariste de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ainsi que la stratégie de maîtrise des dépenses engagées par le Département permettent, à la fois, de contenir l'évolution des dépenses mais aussi de redéployer des moyens sur des politiques ou des secteurs prioritaires ou fragiles (poursuite des actions engagées dans le cadre des contractualisations avec l'Etat pour la protection de l'enfance, mise en place d'un plan spécifique départemental Enfance, financement de l'effet de la géronto-croissance sur l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) ou encore accompagnement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans le cadre de la réforme de l'avenant 43, ou de l'augmentation de la prise en charge horaire des SAAD).

La rationalisation des dépenses de fonctionnement du Département repose également sur la stratégie patrimoniale et immobilière mise en œuvre depuis plusieurs années : plan de rénovation durable dans les bâtiments, mise en place des contrats de maintenance des installations thermiques et techniques pour maîtriser la consommation énergétique, construction d'un nouveau siège moins énergivore et libérateur de baux dans la mesure où l'ensemble des services départementaux centraux seront rassemblés au sein du nouveau Forum.

En conclusion, après l'impact des dépenses covid sur le budget 2020, l'exercice 2021 est revenu à une évolution conforme à la stratégie du Département : évolution des recettes de fonctionnement supérieures à celle des dépenses afin de conforter l'épargne.

Mvts réels, en M€	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 906,72	3 091,50
Evolution / n-1		6,4%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 685,48	2 747,33
Evolution / n-1		2,3%
EPARGNE BRUTE	221,25	344,17
Evolution / n-1		55,6%

Dans le détail, les dépenses de gestion hors RSA et hors provisions évoluent de +2,3% entre 2020 et 2021. Les dépenses d'administration générale (RH, SI, finances ...) évoluent de +0,7% et les dépenses d'action sociale hors RSA de +2,7% (dont PA +4,8%).

Ainsi les efforts du Département sont consacrés aux publics les plus fragiles tout en préservant les équilibres budgétaires.

Je propose au Conseil Départemental :

- de me donner acte de la communication du rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre régionale des comptes sur la gestion financière du Département du Nord, plus particulièrement sur la situation financière (tome 1) pour les exercices 2016 et suivants.

Christian POIRET
Président du Département du Nord